

Prescription par délibération communautaire du :  
 23/03/22  
 Arrêté par délibération communautaire du :  
 13/07/24  
 Approbation par délibération communautaire du :



**PLUIH**  
 PLAN LOCAL D'URBANISME  
 INTERCOMMUNAL HABITAT

6.1 plan de zonage  
 Villiers-sur-Seine

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
 Bassée-Monlois



Protections patrimoniales	Frescriptions diverses
★ Bâti protégé (L.151-19 CU)	◆ Bâtiement susceptible de changer de destination (L.151-13 CU)
— Mur ou clôture protégé (L.151-19 CU)	— Linéaire commercial (L.151-16 CU)
— Cheminement piéton à préserver (L.151-38 CU)	— Emplacement réservé (L.151-41 CU)
— Orientation d'aménagement et de programmation (L.151-4 et 7 CU)	— Secteur de taille et capacité d'accueil limitées (L.151-13 CU)
— Arbre protégé (L.151-23 CU)	— Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol (L.151-34 2° CU)
— Mare protégée (L.151-23 CU)	
— Haie ou alignement d'arbres protégé (L.151-23 CU)	
— Espace boisé classé (L.151-1 CU)	
— Espace écologique et/ou paysagé protégé (L.151-23 CU)	
— Lisières agricoles de 50m autour des massifs boisés de plus de 100ha (inconstructibles)	
	<b>Informations et servitudes particulières :</b>
	◆ Plus hautes eaux connues (PHÉC) d'Ile-de-France de 2014
	◆ Cru de la Seine 1910
	◆ Inventaire des zones humides - IDF - 2021
	◆ Classe A, Zones humides avérées dont les limites peuvent être à préciser.
	<b>Périmètre de protection des monuments historiques (catégorie AC)</b>
	— Classe
	— Inscrit